

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

**Biocell**

**EU2225**

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 27-janv.-2016

Date de révision :  
19-janv.-2022

Numéro de révision: 0.3

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Biocell  
UFI: UAM0-00UA-M009-P5Y9

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Solution pour lavettes pré-imbibées  
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10	Omega Parc Bat. 5
Gent	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium	78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:  
DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG  
Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Numéro d'appel d'urgence

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
--	---------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Hazard Pictogram(s)



#### Mention d'avertissement

ATTENTION

#### Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

#### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### 2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)  
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Éthanol	200-578-6	64-17-5	2 - 5	Flam. Liq. 2 (H225) Eye irr. 2 (H319)	01-2119457610-43
Isopropanol	200-661-7	67-63-0	1 - 2	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336)	01-2119457558-25
Alcool éthyloxylé	500-337-8	157627-86-6	1 - 2	Eye Dam 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aq chr. 3 (H412)	polymer
Lactate de sodium	200-772-0	72-17-3	1 - 2	Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	01-2119969948-09

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

#### Contact oculaire

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Protection pour les secouristes	Éliminer les sources d'ignition.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
------------------	------------------------

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Mousse, poudre sèche
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
---	--

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Procédures classiques de lutte contre les feux chimiques. Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
--	--

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adaptée.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Mettre les récipients à la terre et les relier par des liaisons équipotentielle lors de tout transfert de matière.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations  
Équipement de protection individuel, voir section 8  
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Remarques générales en matière	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement,

d'hygiène les locaux et les vêtements de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** Conserver bien fermé, au frais et au sec. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Scénario d'exposition** Sans objet

**Autres recommandations** Sans objet

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible  
**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux**

lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection de la peau**

Vêtements à manches longues.

**Protection des mains**

Gants de protection

**Protection respiratoire**

Utiliser un respirateur à air comprimé. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Aspect** Transparent, Incolore, Jaune clair  
**Odeur** Alcool  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

#### Propriété

#### Valeurs

**pH**

4.7 - 5.5

**Point/intervalle de fusion**

Aucune donnée disponible

**Point/intervalle d'ébullition**

Aucune donnée disponible

**Point d'éclair**

Aucune donnée disponible

**Pression de vapeur**

Aucune donnée disponible

**Hydrosolubilité**

Aucune donnée disponible

**Solubilité dans d'autres solvants**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage : n-octanol/eau**

Aucune donnée disponible

**Température d'auto-inflammabilité**

Aucune donnée disponible

**Température de décomposition**

Aucune donnée disponible

**Viscosité**

Aucune donnée disponible

**Propriétés explosives**

Sans objet

**Propriétés comburantes**

Sans objet

### 9.2. Autres informations

**Densité de liquide** 1.005 g/ml

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique****Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Échauffement à l'air.

**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles**

Pas de matières à signaler spécialement

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Inhalation**

Aucune information disponible.

**Contact oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Contact avec la peau**

Aucune information disponible.

**Ingestion**

Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Éthanol	= 7060 mg/kg ( Rat )	>20000 mg/kg (rabbit)	124.7 mg/L (rat )
Isopropanol	= 1870 mg/kg ( Rat )	= 4059 mg/kg ( Rabbit )	72.6 mg/L ( Rat ) 4 h

Rat (rat) Lapin (lapin)

**Irritation**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Corrosivité**

Aucune information disponible.

**Sensibilisation**

Aucune information disponible.

**Effets mutagènes**

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

**Effets cancérogènes**

Aucun(e) connu(e).

**Effets sur la reproduction**

Aucun(e) connu(e)

**Effets sur le développement**

Aucun(e) connu(e)

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Éthanol	EC 50 >100 mg/l (Chlorella pyrenoidosa)	100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 12.0 - 16.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 13400 - 15100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	10800: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 9268 - 14221: 48 h Daphnia magna mg/L LC50
Isopropanol	1000: 72 h Desmodesmus subspicatus	9640: 96 h Pimephales promelas mg/L	EC50 = 35390 mg/L 5 min	EC50 >100 mg/l: 48 h Daphnia magna

	mg/L EC50 1000: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	LC50 flow-through 11130: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 1400000: 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50		
Alcool éthyloxy	EC50 (72 h) > 1 - < 10 mg/l (growth) Scenedesmus subspicatus	LC50 < 1 mg/l	EC10 > 1.000 mg/l, activated sludge	EC50 < 0.11 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

CAS 157627-86-6 Facilement biodégradable

Éthanol &gt; 70% (OECD 301D)

Isopropanol Degree of elimination: &gt;=90% OECD 301E

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Éthanol	-0.32
Isopropanol	0.05

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucun(e) connu(e).

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

<b>14.1 N° ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

**ADR/RID**

<b>14.1 N° ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la</b>	Aucune information disponible

## convention MARPOL et au recueil IBC

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*(Reference NO legislation)*

**EU Legislations**

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 830/2015 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

**All of the components in the product are on the following Inventory lists:** États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Corée (ECL), Chine (IECSC), Philippines (PICCS).

**EINECS/ELINCS**

All components are listed or exempted

Légende

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Principales références de la littérature et sources de données**[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)**Date de préparation** 27-janv.-2016**Date de révision :** 19-janv.-2022**Numéro de révision:** 0.3**Remarque sur la révision:****Motif de la révision** Update Section: 1.1 (+ UFI)**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos

---

connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité